



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 223-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.293

Déposée le : 03.09.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Schneider (Biel/Bienne, UDC) (porte-parole)
Benoit (Corgémont, UDC)
Müller (Orvin, UDC)
Grivel (Biel/Bienne, PLR)
Hamdaoui (Biel/Bienne, PDC)
Moser (Biel/Bienne, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Suppression d'une limite de vitesse tracassière (30) à la route de Reuchenette, à Bienne !

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Supprimer la zone limitée à 30 km/h récemment mise en place à la route de Reuchenette à Bienne
2. Rétablir la zone limitée à 50 km/h sur l'ensemble de la route de Reuchenette à Bienne

Développement :

La nouvelle a fait l'effet d'une douche froide : depuis la mi-juillet, la vitesse est limitée à 30 km/h sur le tronçon de la route de Reuchenette à Bienne qui va de la place Bellevue à la rue Hermann-Lienhard. Cette limitation tracassière, arrivée sans préavis, a suscité l'indignation au sein de la population biennoise. Ainsi, une pétition en ligne a notamment été lancée qui demande le rétablissement de la limitation à 50 km/h. Elle compte aujourd'hui environ 1100 signatures. La mise en place de la zone 30 km/h doit tout d'abord être limitée dans le temps, faute de quoi cette démarche est malhonnête. C'est pourquoi nous demandons la suppression de la limitation à 30 km/h sur la route de Reuchenette.

Depuis plusieurs dizaines d'années, ce tronçon est limité à 50 km/h et les problèmes et accidents de la circulation sont peu nombreux. La vitesse doit, comme partout ailleurs, être adaptée à la situation ; il n'est donc pas logique de la réduire à 30 km/h sur cette importante route de transit. La sécurité n'en est pas renforcée, au contraire : pour les piétons et les cyclistes, elle est trompeuse. Le vrai danger, c'est plutôt qu'un radar fasse ensuite son apparition afin de générer encore d'autres recettes issues des amendes.

Destinataires

- Grand Conseil